

Jeux de société

Connaissez-vous bien vos droits ?



Complexité



8-13 ans



45 minutes



2-6 enfants par plateau



Droits Humains

Type d'activité

Cette activité se compose de deux jeux de société sur les droits de l'enfant avec des règles différentes. Les enfants peuvent y jouer seuls, mais un animateur peut être nécessaire pour les guider et procéder au débriefing.

Connaissez-vous vos droits ?

Aperçu

Dans cette activité, les enfants testent leur compréhension des droits de l'enfant en avançant ou en reculant leur pion sur le plateau de jeu et en tirant des « cartes de droit » lorsqu'ils atterrissent sur des cases de couleur.

Objectifs

- Présenter aux enfants les droits humains et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- Les aider à relier les droits humains à la vie de tous les jours
- Les sensibiliser aux questions de droits humains

Préparation

- Commencez par lire les cartes pour vous familiariser avec le sujet.
- Faites des copies du plateau de jeu fourni. Vous aurez besoin d'un plateau pour chaque petit groupe.
- Copiez et découpez les deux séries de cartes du document 1 (cartes de droit) et du document 2 (cartes de pénalité) pour chaque petit groupe.
- Mélangez toutes les cartes (droits et pénalités) et faites-en un tas, côté « face » (illustration) sur le dessus.
- Facultatif : faites des copies de la CDE adaptée aux enfants (pour chaque enfant).

Matériels

- Copies des plateaux de jeu, de préférence sur papier A3, un par petit groupe
- Des pions ou des pièces de jeu, et des dés
- Un jeu de cartes par petits groupes (cartes de droit + cartes de pénalité)
- Facultatif : copies de la CDE adaptée aux enfants

Instructions

1. Divisez les enfants en groupes de deux à six et donnez à chaque groupe :
 - un plateau ;
 - un dé ;
 - un jeu de cartes (cartes de droit + cartes de pénalité).

2. Dans chacun des groupes, une partie va se jouer. Demandez à chaque enfant de choisir un pion, puis expliquez les règles du jeu.
 - Le but du jeu est d'être le premier de son groupe à arriver à la dernière case du plateau, en lançant le dé à tour de rôle et en déplaçant le pion sur le plateau.
 - Pour ce jeu, ils doivent ignorer les serpents et les échelles sur le plateau. Montrez-leur les cases de couleur ou grisées ; si le joueur tombe sur l'une de ces cases, la personne à sa droite prend une carte sur la pile et la lit à haute voix. Si le joueur n'est pas en mesure de donner la réponse correcte, c'est la personne qui a tiré la carte qui va alors lui révéler. Montrez-leur les cartes et lisez-en une à titre d'exemple.
 - Certaines cartes vont leur demander d'avancer, d'autres de reculer et d'autres encore de passer leur tour. Cependant, une carte qui demande au joueur de reculer peut être « neutralisée » si celui-ci peut citer le droit de la CDE qui a été violé. Dans ce cas, le joueur avance d'une case.
 - Chacun doit lancer le dé à tour de rôle. L'enfant de chaque groupe qui obtient le chiffre le plus élevé est le premier à jouer.
 - Le joueur ayant obtenu le meilleur score lance à nouveau le dé et avance en fonction du chiffre inscrit sur le dé.
 - Continuez avec l'enfant à la gauche du premier joueur.
 - Le premier joueur qui arrive au bout a gagné, mais la partie doit se poursuivre jusqu'à ce que tous les joueurs du groupe soient arrivés à la dernière case du plateau.

Débriefing et évaluation

Discutez de l'activité en posant des questions telles que :

- Qu'avez-vous pensé de ce jeu ?
- Avez-vous appris quelque chose sur les droits de l'enfant ? Sur le monde autour de vous ?
- Certaines cartes vous ont-elles paru bizarres ou peu familières ? Pourquoi ?
- Avez-vous en tête des situations similaires de ce genre, où les droits humains sont respectés ou violés ?

Conseils pour l'animateur

Cette activité nécessite de bien connaître les droits de l'enfant et la CDE. Vous pouvez donc organiser une séance de révision avant de jouer. Certaines cartes peuvent également concerner plus d'un droit, et d'autres droits que celui qui est inscrit. Vous devez permettre aux enfants de « neutraliser » en nommant éventuellement d'autres droits pertinents, mais il faudra qu'un animateur vérifie la réponse. Vous pouvez distribuer des copies de la CDE adaptée aux enfants pour qu'ils puissent s'y référer si nécessaire.

Si plusieurs groupes jouent en même temps, la présence d'un deuxième animateur est souhaitable pour pouvoir répondre aux questions sur les situations présentées par les cartes.

Les enfants peuvent jouer en équipes pour s'aider mutuellement à identifier les « droits neutralisants ».

Adaptation

Adaptation pour les enfants plus jeunes : vous pouvez ne pas leur demander d'identifier les droits de la CDE pour « neutraliser » les retours en arrière, mais les interroger sur ce qu'ils pourraient faire pour changer la situation. Les enfants plus jeunes peuvent avoir des difficultés à lire les cartes : les animateurs peuvent donc se charger de les lire à haute voix.



À distribuer 1: Les cartes de droit

découper



CARTE DE DROIT 1

Les parents de ton ami(e) se sont séparés cet été ; il/elle vit une semaine avec son père et une semaine avec sa mère parce que tel est son choix. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 2

Tu as appris qu'en cas de graves ennuis, tu pouvais toujours demander du secours. Si tu appelles une ligne d'assistance téléphonique pour expliquer la situation, elle te mettra en rapport avec des organismes qui s'occupent des enfants abandonnés, maltraités ou souffrant d'autres problèmes. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 3

Dans la classe de ton ami(e), les enfants qui ont le plus de difficultés à apprendre bénéficient d'un soutien renforcé de la part de leurs enseignants. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 4

Le directeur de ton école a appris que des enfants de ta communauté n'allaient pas en classe parce que leurs parents n'avaient pas l'autorisation légale de vivre ici. Le directeur les a rencontrés et les a convaincus d'envoyer leurs enfants à l'école. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 5

Tu as le droit de connaître tes droits humains !
Avance de quatre cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 6

Les enseignants n'ont pas le droit d'user de châtiments corporels ou d'insulter les enfants, même s'ils se sont mal conduits. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 7

Dans ton école, il y a de nombreux escaliers, mais aussi des ascenseurs et des rampes afin que les personnes qui ont des difficultés à marcher ou qui sont en fauteuil roulant puissent se déplacer. Avance de trois cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 8

Le père de ton ami a eu un grave accident et ne pourra pas travailler pendant longtemps. Pendant sa convalescence, l'État a aidé la famille à acheter de la nourriture et à payer le loyer. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 9

Tu apprends que tes droits doivent être protégés même en temps de guerre et qu'il existe des accords spéciaux pour s'assurer que tu en bénéficies. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 10

Dans ta communauté, il y a des bibliothèques pour enfants, ainsi que des magazines, des films, des jeux et des émissions télévisées pour leur permettre de savoir et de comprendre ce qui se passe dans le monde. Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

CARTE DE DROIT 11

Pas de chance ! Tu dois te faire opérer. Coup de chance : tu as droit à une protection et des soins particuliers et tu peux obtenir qu'un de tes parents ou une personne que tu aimes reste à ton chevet ! Avance de deux cases.

Selon toi, quels droits pourraient s'appliquer dans cette situation ?

À distribuer 2: Cartes de pénalité



découper

CARTE DE PÉNALITÉ 1

Un(e) de tes amis égare une de ses chaussures mais n'a pas d'argent pour en acheter une nouvelle paire. L'école dit que les enfants ne sont pas autorisés à marcher pieds nus. Recule de deux cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 2

Les parents de ton camarade de classe sont roms. Sa famille a des problèmes pour trouver un logement parce que les gens disent qu'« ils sont différents ». Recule de quatre cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 3

Tu apprends que, dans certains pays, les enfants sont obligés de participer aux conflits et de se battre. Ils ont faim et froid, et ils ont très peur. Retourne à la case 1.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 4

Une fille de ton école est mannequin. Elle gagne beaucoup d'argent et sa photo est dans tous les magazines. Mais elle manque souvent la classe et n'a pas le temps de faire ses devoirs et de jouer avec ses amis. Elle a l'air vraiment fatiguée. Recule de deux cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 5

Dans ton école, seule la langue nationale est autorisée. Les enfants qui s'expriment dans une autre langue, même dans la cour de récréation, sont punis. Passe un tour.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 6

Dans une école de ta communauté, les enfants de différentes religions sont bien acceptés mais les athées, sans religion, sont mal considérés. Passe un tour.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 7

Les parents de ton ami ont divorcé l'année dernière. À présent, sa mère refuse de le laisser voir son père, et même ses grands-parents. Son père lui manque beaucoup. Recule de trois cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 8

Une fille de ta classe n'a pas le temps de jouer après l'école ni de faire ses devoirs parce qu'elle doit s'occuper de ses jeunes frères et sœurs. Recule de trois cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 9

Un garçon de ta classe refuse d'aider à nettoyer la table après le déjeuner en disant « C'est un travail de fille ! » Recule de deux cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?

CARTE DE PÉNALITÉ 10

Les garçons de ton école ont une équipe de football et appartiennent à divers clubs sportifs, mais ce n'est pas le cas pour les filles. Recule de deux cases.

Connais-tu un droit pour neutraliser cette pénalité ?



À distribuer 3: Revers des cartes


 découper

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Connaissez-vous
vos Droits ?



REPÈRES JUNIORS

Manuel pour la pratique de
l'éducation aux droits humains
avec les enfants

Solutions

Carte De Droit 1	CDE, article 12, Respect de l'opinion de l'enfant Les enfants ont le droit de donner leur avis sur les décisions prises par les adultes les concernant, leur avis devant être dûment pris en considération.
Carte De Droit 2	CDE, article 19, Protection contre toutes les formes de violence, les maltraitances et les négligences L'État doit veiller à ce que les enfants soient élevés dans les meilleures conditions possible et les protéger contre toutes les formes de violences et de brutalités physiques ou psychologiques, qu'ils soient sous la garde de leurs parents ou de toute autre personne. CDE, article 36, Protection contre les autres formes d'exploitation Les États doivent protéger les enfants contre toutes les formes d'activités préjudiciables à leur développement et leur bien-être.
Carte De Droit 3	CDE, article 23, Enfants handicapés Les enfants souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, ont droit à des soins spéciaux, à un soutien adapté et à une éducation qui réponde à leurs besoins pour pouvoir mener une vie pleine et indépendante, dans toute la mesure de leurs potentialités.
Carte De Droit 4	CDE, article 28, Droit à l'éducation Les enfants ont droit à l'éducation, autrement dit le droit d'aller à l'école ; ils doivent bénéficier gratuitement de l'école primaire.
Carte De Droit 5	CDE, article 29, Objectifs de l'éducation L'éducation doit viser à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et au plein développement de ses dons et aptitudes dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer les enfants à la vie et les inciter à respecter leurs parents, leur culture et celles des autres.
Carte De Droit 6	CDE, article 28, Droit à l'éducation La discipline scolaire doit être appliquée dans le respect de la dignité de l'enfant ; la violence (physique et morale) ne doit en aucun cas être employée.
Carte De Droit 7	CDE, article 23, Enfants handicapés Les enfants souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, ont droit à des soins spéciaux, à un soutien adapté et à une éducation qui réponde à leurs besoins pour pouvoir mener une vie pleine et indépendante, dans toute la mesure de leurs potentialités.
Carte De Droit 8	CDE, article 26, Sécurité sociale La société dans laquelle vivent les enfants doit leur permettre de bénéficier des prestations de la sécurité sociale (éducation, culture, alimentation, santé et protection sociale) pour favoriser leur développement et leur assurer des conditions de vie satisfaisantes. Les États doivent accorder un soutien financier aux familles ou aux enfants dans le besoin.
Carte De Droit 9	CDE, article 38, Protection des enfants en cas de conflit armé Si vous avez moins de 15 ans, les États doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.
Carte De Droit 10	CDE, article 13, Liberté d'expression et d'information Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres.
Carte De Droit 11	CDE, article 24, Santé et services médicaux Les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, autrement dit d'avoir accès aux médicaments, aux hôpitaux et aux médecins. Ils ont également droit à l'eau potable, à une alimentation nutritive et à un environnement sain. Les pays riches doivent aider les pays en voie de développement à atteindre cet objectif.

Solutions

Droit neutralisant 1	CDE, article 27. Niveau de vie décent Les enfants ont droit à un niveau de vie décent pour assurer normalement leur développement physique et mental. Si nécessaire, les États doivent aider les familles qui en ont la charge.
Droit neutralisant 2	CDE, article 2. Non-discrimination Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'État doit protéger l'enfant de toute discrimination.
Droit neutralisant 3	CDE, article 38. Protection en cas de conflit armé Si vous avez moins de 15 ans, les États doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.
Droit neutralisant 4	CDE, article 32. Travail des enfants Les États doivent protéger les enfants de tout travail dangereux ou susceptible d'être préjudiciable à leur santé ou leur éducation, ou qui pourrait être une forme d'exploitation.
Droit neutralisant 5	CDE, article 29. Objectifs de l'éducation L'éducation doit viser à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et au plein développement de ses dons et aptitudes, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer les enfants à la vie et les inciter à respecter leurs parents, leur culture et celles des autres. CDE, article 30. Enfants de minorités ou de populations autochtones Les enfants d'origine autochtone ou appartenant à une minorité ont le droit d'apprendre et d'utiliser la langue et les coutumes de leurs familles, qu'elles soient partagées ou non par une majorité sur le territoire.
Droit neutralisant 6	CDE, article 14. Liberté de pensée, de conscience et de religion Les enfants ont droit à la liberté de pensée et de conscience ; ils peuvent pratiquer une religion tant qu'ils respectent les libertés et les droits des autres. Les parents ont le devoir de les guider dans l'exercice de ce droit. CDE, article 2. Non-discrimination Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'État doit protéger l'enfant de toute discrimination.
Droit neutralisant 7	CDE, article 9. Droit de vivre avec ses parents L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, sauf si cela est contraire à son intérêt (par exemple, si ses parents le maltraitent ou le négligent). Si l'enfant est séparé de ses deux parents, il a le droit de le/les voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt. L'État doit fournir toutes les informations nécessaires concernant la personne absente.
Droit neutralisant 8	CDE, article 31. Loisirs L'enfant a droit au repos, aux loisirs, au jeu et aux activités récréatives, et a le droit de participer librement aux activités artistiques et culturelles. CDE, article 32. Travail des enfants Les États doivent protéger les enfants de tout travail dangereux ou susceptible d'être préjudiciable à leur santé ou leur éducation, ou qui pourrait être une forme d'exploitation.
Droit neutralisant 9	CDE, article 2. Non-discrimination Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'État doit protéger l'enfant de toute discrimination.
Droit neutralisant 10	CDE, article 2. Non-discrimination Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'État doit protéger l'enfant de toute discrimination.

Moksha-Patamu

Aperçu	À l'origine, c'est un jeu hindou destiné à l'instruction morale ; le joueur va accéder à des niveaux supérieurs de la vie ou tomber dans des niveaux inférieurs. Dans cette activité, le jeu a été adapté à la question du respect des droits humains, ce qui ne modifie en rien son intérêt.
Objectifs	Mettre l'accent sur les effets positifs des droits humains
Préparation	Photocopiez et découpez les cartes du jeu. Agrandissez le plateau et faites-en une copie.
Matériels	<ul style="list-style-type: none">• Plateau• Cartes de jeu (à la fin de cette activité)• Dés et pions

Instructions

1. Divisez les enfants en groupes de six et donnez à chaque groupe un plateau, six pions et un dé.
2. Expliquez l'activité :
 - Chacun lance le dé. L'enfant qui obtient le chiffre le plus élevé commence.
 - Le premier joueur lance le dé et avance du nombre de cases correspondant au chiffre obtenu.
 - Ensuite, tout dépend de la case sur laquelle il tombe.
 - Si un joueur tombe sur une case contenant le bas d'une échelle, il monte jusqu'à la case en haut de l'échelle.
 - Si un joueur tombe sur une case avec la tête d'un serpent, le joueur doit descendre le long du serpent jusqu'à la case qui contient sa tête.
 - Si le joueur tombe sur une case grisée, la personne à la gauche du joueur prend une carte et la lit à haute voix. Le premier joueur doit dire s'il pense que ce texte dit la vérité sur les droits humains. Donnez-leur un exemple en lisant l'une des cartes.
 - Si le joueur donne une mauvaise réponse, il reste sur la même case. Le joueur qui donne la bonne réponse peut avancer de deux cases. S'il peut citer l'article de la CDE qui définit ou protège ce droit, il avance d'une case supplémentaire ; il n'est pas nécessaire de donner le chiffre exact de l'article de la CDE.
 - À tour de rôle, les autres joueurs suivent ce même processus.
 - Le jeu est terminé quand un joueur atteint la dernière case ou obtient aux dés un chiffre qui amène son pion au-delà de la dernière case.

Débriefing et évaluation

Discutez de l'activité et reliez-la aux droits humains en posant des questions telles que :

- Cette activité vous a-t-elle plu ?
- Comment vos connaissances sur les droits humains vous ont-elles aidés à grimper l'échelle ?
- Dans la vie réelle, vos connaissances sur les droits humains vous servent-elles ? Servent-elles aux autres ?
- Que se passe-t-il si les personnes d'une communauté ne sont pas informées de leurs droits humains ?
- Que se passe-t-il lorsque la plupart des gens connaissent leurs droits humains ?
- Pourriez-vous jouer à ce jeu sans connaître la Convention des droits de l'enfant ?
- Pourquoi est-il important qu'il y ait une convention spéciale sur les droits des enfants ?

Suggestions de suivi

Donnez aux enfants des copies de la version simplifiée de la CDE. Demandez-leur d'imaginer et de fabriquer des cartes qui reflètent leurs propres expériences. Puis rejouez avec ces nouvelles cartes.

Vous pourriez ensuite proposer l'activité « Un calendrier des droits humains », qui permettra de créer un calendrier de groupe pour marquer les dates importantes relatives aux droits humains, ou par « Les droits humains à la une », qui aidera les enfants à analyser la manière dont les droits humains sont présentés dans l'actualité et les médias.

Idées d'action

Faites le lien entre les cartes et les expériences des enfants. Examinez ce qu'ils peuvent faire quand ils sont confrontés à de telles violations. Qui peut les aider à faire valoir leurs droits ?

Conseils pour l'animateur

Pour pouvoir jouer à ce jeu, les enfants doivent avoir une certaine compréhension de ce que sont les droits humains. Les activités « Les droits du lapin » et « En route pour un Nouveau monde ! », qui établissent un lien entre les besoins humains et les droits fondamentaux, pourraient servir d'introduction au sujet.

Lors du débriefing, encouragez les enfants à réfléchir à des expériences réelles, axées sur la violence, le harcèlement et des situations d'injustice ou d'inégalité dont ils ont pu souffrir ou dont ils ont été les témoins.

Faites des photocopies du tableau du jeu et distribuez-les aux enfants afin qu'ils puissent y jouer en famille ou avec des amis.



À distribuer: Cartes

Copiez et découpez ces cartes ou fabriquez-en de nouvelles, adaptées à votre groupe.



découper

<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Quelqu'un qui se marie n'est plus un enfant. .</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 1. Définition de l'enfant : Tout être humain de moins de 18 ans est un enfant et doit donc jouir de tous les droits de la Convention.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Tous les enfants ont les mêmes droits humains, peu importe que leurs parents soient des citoyens du pays ou non.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 2. Non-discrimination : Tous les droits énoncés par la Convention doivent vous être accordés, quelle que soit votre origine. Les États doivent protéger les enfants contre toutes formes de discrimination.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Les filles ne peuvent jouer sur le terrain de foot que si les garçons ne l'utilisent pas.</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 2. Non-discrimination : Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'État doit protéger l'enfant de toute discrimination.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Si vous commettez un crime, vous pouvez être incarcéré avec des criminels adultes.</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 37. Protection contre la torture, les traitements dégradants et la privation de liberté : Les enfants ne peuvent être soumis à une peine cruelle. En prison, ils seront séparés des adultes et auront le droit de rester en contact avec leurs familles.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Le/la bibliothécaire de mon école peut me laisser emprunter tous les livres que je veux.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 17. Accès de l'enfant à des informations et des médias appropriés : Les enfants ont le droit d'accéder à une information fiable en provenance de diverses sources, dont les médias. La télévision, la radio et les journaux doivent fournir des informations compréhensibles par les enfants et ne pas promouvoir des informations et des documents qui pourraient leur nuire.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Une usine a le droit d'émettre des fumées qui font tousser les gens.</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 24. Santé et services médicaux : Les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, autrement dit d'avoir accès aux médicaments, aux hôpitaux et aux médecins. Ils ont également le droit à l'eau potable, à une alimentation nutritive et à un environnement sain. Les pays riches doivent aider les pays en voie de développement à atteindre cet objectif.</p>

plier



découper

<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Seul ton père peut décider de ce qui est bien pour toi.</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 18. Responsabilité conjointe des parents : Les deux parents ont la responsabilité commune d'élever leur enfant et doivent toujours considérer son meilleur intérêt. L'État doit les aider en leur fournissant des services, notamment si les deux travaillent.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Je me déplace en fauteuil roulant mais je dois pouvoir fréquenter l'école de mon quartier, comme les autres enfants. L'école doit mettre une rampe d'accès à ma disposition.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 23. Enfants handicapés : Les enfants en fauteuil roulant ou souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, ont droit à des soins spéciaux, à un soutien adapté et à une éducation qui réponde à leurs besoins pour pouvoir mener une vie pleine et indépendante, dans toute la mesure de leurs potentialités.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Les ordinateurs de notre école peuvent bloquer l'accès à certains sites internet.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 17. Accès de l'enfant à des informations et des médias appropriés : Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Dans certains pays, les enfants, et particulièrement les garçons, doivent servir dans l'armée.</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 38. Protection des enfants en cas de conflit armé : Si vous avez moins de 15 ans, les États doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Quand un bébé naît, les parents doivent lui donner un nom et faire enregistrer officiellement sa naissance.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 7. Enregistrement de la naissance, nom, nationalité et autorité parentale : Dès sa naissance, l'enfant a droit à un nom et à une nationalité. Il a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux, dans la mesure du possible.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Mes parents autorisent mon frère de 17 ans à regarder ce qu'il veut à la télévision, mais ils surveillent ce que je regarde parce que je n'ai que 10 ans.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 5. Encadrement des parents et développement des capacités de l'enfant : La famille est responsable au premier chef de guider l'enfant dans l'exercice de ses droits, en fonction de son âge et de son degré de maturité. L'État doit respecter ce droit.</p>

plier



découper

<p>Vrai ou faux ?</p> <p>J'ai 13 ans et mes parents lisent mon courrier avant de me le remettre.</p>	<p>Réponse : False, C'est une violation CDE, article 16. Vie privée, honneur et réputation : Les enfants ont droit au respect de leur vie privée. La législation doit les protéger des attaques contre leur mode de vie, leur réputation, leurs familles, leur maison, leur courrier postal et électronique.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Ma classe produit un magazine hebdomadaire et le distribue aux voisins.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 13. Liberté d'expression : Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Ma mère travaille aujourd'hui dans un autre pays mais, chaque mois, soit elle rentre à la maison, soit je vais la retrouver avec mon père.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 10. Réunification familiale : Les familles séparées vivant dans des pays différents doivent pouvoir se déplacer pour maintenir des contacts avec leurs enfants.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>Mes amis et moi ne sommes pas autorisés à parler notre langue maternelle à l'école.</p>	<p>Réponse : Faux. C'est une violation CDE, article 30. Enfants appartenant à une minorité ou d'origine autochtone : Les enfants d'origine autochtone ou appartenant à une minorité ont le droit d'apprendre et d'utiliser la langue et les coutumes de leurs familles, qu'elles soient partagées ou non par une majorité sur le territoire.</p>
<p>Vrai ou faux ?</p> <p>J'ai le droit d'avoir un nom, un pays et une famille.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 8. Préservation de l'identité : L'État doit respecter le droit de l'enfant à un nom, une famille et des liens familiaux. Il a l'obligation de protéger et de rétablir l'identité de l'enfant.</p>
<p>Statement :</p> <p>Les enfants qui se conduisent mal à l'école ne doivent pas être maltraités physiquement.</p>	<p>Réponse : Vrai. C'est un droit CDE, article 28. Droit à l'éducation : Les enfants ont droit à l'éducation, à savoir le droit d'aller à l'école. La discipline scolaire doit être appliquée dans le respect de la dignité de l'enfant ; la violence ne doit en aucun cas être employée.</p>

plier



découper

Vrai ou faux ?

Ma famille est venue ici pour fuir la guerre. Mais les enfants réfugiés comme moi ne sont pas autorisés à aller à l'école.

Réponse : **Faux**. C'est une violation

CDE, article 22. Enfant réfugié : Les enfants réfugiés ont droit à une protection spéciale. Les enfants réfugiés dans un pays doivent avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays.

Vrai ou faux ?

J'ai le droit de voir mes deux parents, même s'ils sont séparés.

Réponse : **Vrai**. C'est un droit

CDE, article 9. Séparation des parents : L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, sauf si cela est contraire à son intérêt (par exemple, si ses parents le maltraitent ou le négligent). Si l'enfant est séparé de ses deux parents, il a le droit de le/les voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt.

Vrai ou faux ?

Je manque souvent l'école parce que, quand le bébé est malade, je m'occupe de lui pendant que ma mère va travailler.

Réponse : **Faux**. C'est une violation

CDE, article 32. Travail des enfants : Les États doivent protéger les enfants de tout travail dangereux ou susceptible d'être préjudiciable à leur santé ou leur éducation, ou qui pourrait être une forme d'exploitation.

plier

